

Fonds d'investissement BMO 2024

États financiers semestriels

31 mars 2024

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS PAR LES AUDITEURS

BMO Investissements Inc., le gestionnaire du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières (le « Règlement 81-106 »), si les auditeurs n'ont pas effectué l'examen des états financiers semestriels, un avis accompagnant les états financiers doit en faire état.

Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas examiné ces états financiers semestriels conformément aux normes établies par l'organisation Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).



Fonds d'investissement

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Aux	31 mars 2024	30 septembre 2023
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie	3 141	1 138
Placements		
Actifs financiers non dérivés	566 598	498 051
Montant à recevoir pour la vente de placements	3 762	—
Souscriptions à recevoir	624	125
Dividendes à recevoir	552	748
Total de l'actif	574 677	500 062
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Achats de placements à payer	3 571	—
Rachats à payer	1 193	3 135
Charges à payer	898	715
Total du passif	5 662	3 850
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	569 015	496 212
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	397 416	343 689
Parts de série Conseiller	31 765	27 302
Parts de série F	62 167	56 717
Parts de série I	28 531	25 654
Parts de série O	14 740	14 229
Parts de série S	34 396	28 621
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de série A	19,94 \$	15,73 \$
Parts de série Conseiller	20,12 \$	15,87 \$
Parts de série F	21,45 \$	16,83 \$
Parts de série I	21,41 \$	16,74 \$
Parts de série O	16,85 \$	13,19 \$
Parts de série S	16,59 \$	13,00 \$

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
REVENUS		
Revenus d'intérêts	79	56
Revenus de dividendes	2 208	2 930
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Gain (perte) net réalisé	24 544	(14 300)
Variation de la plus-value latente	104 144	90 113
Gain net sur la juste valeur des placements et dérivés	130 975	78 799
Revenu tiré du prêt de titres (note 8)	8	—
Perte de change	(37)	(94)
Total des autres pertes	(29)	(94)
Total des revenus	130 946	78 705
CHARGES		
Frais de gestion (note 6)	3 777	3 900
Frais d'administration variables (note 6)	47	51
Honoraires d'audit	6	7
Frais du comité d'examen indépendant (note 6)	1	1
Retenues d'impôts	276	304
Droits de garde	26	25
Frais d'intérêts	—	0
Frais juridiques et frais de dépôt	19	143
Frais de présentation de l'information aux porteurs de parts	39	40
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 6)	61	83
Charges d'exploitation absorbées par le gestionnaire (note 6)	(14)	(14)
Total des charges	4 238	4 540
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	126 708	74 165
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	87 607	48 016
Parts de série Conseiller	6 974	4 115
Parts de série F	14 242	10 401
Parts de série D	—	5
Parts de série I	6 648	3 940
Parts de série O	3 573	2 926
Parts de série S	7 664	4 762
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Parts de série A	4,19	2,03
Parts de série Conseiller	4,22	2,08
Parts de série F	4,58	2,29
Parts de série D	—	2,71
Parts de série I	4,61	2,27
Parts de série O	3,61	1,79
Parts de série S	3,60	1,79

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	343 689	346 043
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	87 607	48 016
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 103	16 085
Rachat de parts rachetables	(47 983)	(31 651)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(33 880)	(15 566)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	53 727	32 450
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	397 416	378 493

Parts de série Conseiller		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	27 302	29 648
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 974	4 115
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 542	1 083
Rachat de parts rachetables	(4 053)	(3 287)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(2 511)	(2 204)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 463	1 911
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	31 765	31 559

Parts de série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	56 717	70 910
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	14 242	10 401
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 554	8 245
Rachat de parts rachetables	(13 346)	(16 294)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(8 792)	(8 049)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 450	2 352
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	62 167	73 262

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	—	44
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	5
Transactions sur parts rachetables		
Rachat de parts rachetables	—	(24)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	—	(24)
Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	(19)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	—	25

Parts de série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	25 654	26 565
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 648	3 940
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 002	451
Rachat de parts rachetables	(4 773)	(1 905)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(3 771)	(1 454)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 877	2 486
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	28 531	29 051

Parts de série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	14 229	19 965
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 573	2 926
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 124	773
Rachat de parts rachetables	(4 186)	(1 779)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(3 062)	(1 006)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	511	1 920
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	14 740	21 885

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série S		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	28 621	32 736
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 664	4 762
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	3 092	2 988
Rachat de parts rachetables	(4 981)	(6 771)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(1 889)	(3 783)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 775	979
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	34 396	33 715
Total du Fonds		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	496 212	525 911
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	126 708	74 165
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	25 417	29 625
Rachat de parts rachetables	(79 322)	(61 711)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(53 905)	(32 086)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	72 803	42 079
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	569 015	567 990

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	126 708	74 165
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte de change sur la trésorerie	1	0
(Gain) perte net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(24 544)	14 300
Variation de la plus-value latente sur les placements et les dérivés	(104 144)	(90 113)
Diminution des dividendes à recevoir	196	48
Augmentation des charges à payer	183	532
Achats de placements	(94 286)	(74 003)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	154 236	110 251
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	58 350	35 180
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables*	22 897	27 810
Sommes versées au rachat de parts rachetables*	(79 243)	(60 371)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(56 346)	(32 561)
Perte de change sur la trésorerie	(1)	(0)
Augmentation nette de la trésorerie	2 004	2 619
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 138	1 604
Trésorerie à la clôture de la période	3 141	4 223

Information supplémentaire

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	79	56
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	2 128	2 674
Frais d'intérêts payés*	—	0

+ Hors échanges entre les séries, le cas échéant.

* Cet élément est lié aux activités d'exploitation.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

1. Le Fonds

Le BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario et régi par une déclaration de fiducie. La déclaration de fiducie a été modifiée le 23 octobre 2008 et le 3 novembre 2009 pour autoriser certains Fonds à offrir une structure à séries multiples. En plus des parts de série A existantes, certains Fonds sont autorisés à émettre des parts de série A (couverte), Conseiller, Conseiller (couverte), FNB, T4, T5, T6, T8, M, F, F (couverte), F2, F4, F6, D, G, I, I (non couverte), N, NBA, O, R, S ou Classique. Chaque série est destinée à un type différent d'investisseurs et comporte des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Se reporter à la note 8 pour connaître les séries du Fonds, ainsi que les frais de gestion et les frais d'administration de chaque série.

BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 King Street West, 43rd Floor, Toronto (Ontario), M5X 1A1.

L'état de la situation financière et les notes annexes du Fonds sont en date du 31 mars 2024 et du 30 septembre 2023, le cas échéant. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes portent sur les semestres clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, sauf pour un Fonds établi au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information fournie a trait à la période allant de la date d'entrée en activité (indiquée à la note 8) au 31 mars de la période applicable. L'information financière relative à une série établie durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement indiquée à la note 8 au 31 mars de la période applicable.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 2 mai 2024.

Ces états financiers doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels au 30 septembre 2023, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (les « normes IFRS de comptabilité »).

2. Mode de préparation et de présentation

Ces états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'IASB. Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris des instruments financiers dérivés) mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

3. Informations significatives sur les méthodes comptables Instruments financiers

Les instruments financiers englobent les actifs financiers et passifs financiers, notamment les actions et les titres de créance, les fonds d'investissement et les instruments dérivés. Ces placements font partie d'un groupe d'instruments financiers gérés conformément à la stratégie de placement du Fonds et évalués à la juste valeur.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Un instrument financier est comptabilisé lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et est décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie de l'instrument a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée par le Fonds. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les placements et dérivés sont ensuite évalués à la JVRN, et toute variation de la juste valeur est constatée à l'état du résultat global à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière.

Les parts rachetables en circulation du Fonds, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, ouvrent droit à une obligation contractuelle de distribution annuelle, par le Fonds, de tout revenu net et de gains en capital nets réalisés. Cette distribution annuelle peut être versée en espèces au gré du porteur de parts; l'option de rachat permanente n'est donc pas la seule obligation contractuelle relative aux parts rachetables. De plus, le Fonds a émis plusieurs séries de parts rachetables qui ont rang égal sans être identiques.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Elles ne répondent donc pas aux critères de classement à titre de capitaux propres. Les obligations du Fonds relatives à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») sont donc classées à titre de passifs financiers et sont présentées à la valeur de rachat.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille, qui sont présentés séparément à l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la cession sont calculés en fonction du coût des placements.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les cours de clôture des titres cotés en bourse sont considérés comme étant la juste valeur s'ils s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Des processus sont en place pour évaluer quotidiennement la juste valeur des actions négociées dans les pays hors Amérique du Nord, pour éviter les cours périmés et pour tenir compte, entre autres, des événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières, des placements à court terme et des autres titres de créance correspond au dernier cours ou au cours de clôture, ou tout autre cours lorsque ce dernier se situe dans l'écart acheteur-vendeur.

Les parts de fonds communs de placement détenues à titre de placements sont évaluées à leur valeur liquidative à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto), car ces valeurs peuvent être obtenues plus aisément et plus régulièrement.

Le Fonds peut conclure, directement ou indirectement, des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. La juste valeur

des contrats de change à terme conclus par le Fonds correspond à l'écart entre la juste valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

Pour les parts des séries A (couverte), Conseiller (couverte) et F (couverte) (les « séries couvertes »), le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change. Ces séries sont donc davantage protégées contre ce risque que les autres séries du Fonds sans toutefois l'être parfaitement.

Le Fonds peut prendre part à des opérations sur contrats d'option en achetant (positions acheteur) ou en vendant (positions vendeur) des contrats d'option d'achat ou de vente. Ces contrats présentent différents risques pour le Fonds – le risque pour les positions acheteur est limité à la prime versée à l'achat des contrats d'option, alors que le risque pour la position vendeur est potentiellement illimité jusqu'à ce qu'elle soit liquidée ou expirée.

La prime payée à l'achat d'une option est incluse dans les « Actifs dérivés » à l'état de la situation financière. Le contrat d'option est évalué à chaque date d'évaluation à un montant équivalant à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Lorsqu'une option achetée expire, le Fonds réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

La prime reçue à la vente d'une option est incluse dans les « Passifs dérivés » à l'état de la situation financière.

Lorsqu'une option vendue expire, le Fonds réalise un gain égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût des placements sous-jacents que devait acheter le Fonds.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Le gain ou la perte que réalise le Fonds lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est dénouée est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats à terme normalisés sont des ententes financières visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix fixé d'avance et à une date future prédéterminée. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui découlerait du dénouement de la position à la date d'évaluation. La variation de cette valeur à chaque date d'évaluation est constatée à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global. Des bons du Trésor ou des liquidités sont détenus à titre de marge pour les contrats à terme normalisés.

Les contrats de swap sur défaillance sont des ententes visant le transfert du risque de crédit d'une partie, l'acheteur de la protection, à une autre partie, le vendeur de la protection. Le Fonds, à titre de vendeur de la protection, est tenu de payer la valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, à l'acheteur de la protection en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds reçoit de la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient. Si aucune défaillance ne survient, le Fonds conserve la série de paiements et n'a aucune obligation de règlement.

Certains titres ou de la trésorerie peuvent être désignés comme garantie ou marge, selon les termes de l'entente, dans le but de fournir des actifs de valeur en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité.

Le Fonds, à titre d'acheteur de la protection, reçoit du vendeur la valeur notionnelle ou le montant convenu en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds verse à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient.

Les contrats de swap sur défaillance sont évalués quotidiennement à la juste valeur selon les cotations obtenues auprès de sources indépendantes. Les primes versées ou reçues, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Le montant net des paiements périodiques est comptabilisé quotidiennement et est constaté à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global. Lorsque les contrats de swap sur défaillance

expirent ou sont dénoués, les gains ou les pertes sont constatés à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats de swap de taux d'intérêt sont des ententes conclues entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts fondés sur un montant nominal. Le montant net des paiements périodiques d'intérêts reçus ou versés aux termes de contrats de swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme « Revenu (perte) sur les dérivés » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le Fonds conclut le contrat sont comptabilisés à titre de passif ou d'actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le contrat est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou effectués au moment de la résiliation anticipée sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global.

La valeur des swaps de taux d'intérêt est fondée sur les évaluations de sources indépendantes. La variation de la valeur est inscrite à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Le Fonds conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Les bons de souscription non cotés, le cas échéant, sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription.

Lorsque le cours d'un titre ne peut être obtenu, n'est pas fiable ou ne semble pas refléter la valeur actuelle, le gestionnaire peut déterminer une autre valeur qu'il considère comme juste et raisonnable ou recourir à une technique d'évaluation qui, dans toute la mesure du possible, utilise des données d'entrée et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les titres comparables, la valeur liquidative (fonds négociables en bourse) et d'autres taux ou cours pertinents. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de flux de trésorerie actualisés, des modèles internes qui reposent sur des données observables ou des comparaisons avec des titres identiques en substance. Dans certains cas, le gestionnaire peut avoir recours à des modèles internes lorsque les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Le Fonds investit dans des titres à déterminer afin d'avoir accès aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) sous-jacents, dont il peut prendre livraison ou non à l'échéance. Les titres à déterminer sont généralement vendus d'un à trois mois avant l'émission, soit avant la désignation des portefeuilles de titres hypothécaires sous-jacents. Cependant, les modalités de paiement des intérêts sont fixées à l'avance. Les portefeuilles de titres hypothécaires sous-jacents sont déterminés peu avant le règlement et doivent respecter certains paramètres. Par conséquent, la date d'échéance des titres à déterminer est inconnue à la fin de l'exercice. Des pertes peuvent découler de la variation de la valeur des titres sous-jacents, du défaut de la contrepartie d'exécuter le contrat ou du défaut de l'émetteur d'émettre les TACH pour des raisons politiques, économiques ou autres. Les titres à déterminer sont évalués à la juste valeur selon les évaluations de sources indépendantes. Tout gain ou perte découlant de la vente d'un titre à déterminer avant que ne soient livrés les TACH sous-jacents est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » et tout gain ou perte latent découlant de la variation de la juste valeur d'un titre à déterminer détenu est constaté à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global.

Le Fonds peut conclure des engagements de prêts de placement dont une partie ou la totalité pourrait ne pas être financée à la date de présentation de l'information financière. Les engagements de prêts non financés constituent des obligations contractuelles de financement que le Fonds peut être tenu de réaliser à la demande de l'emprunteur. La tranche financée d'un engagement de prêt est inscrite à l'inventaire du portefeuille. D'autres informations sur les engagements de prêts non financés se trouvent à la note 8, le cas échéant.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des dépôts bancaires, y compris les acceptations bancaires et les dépôts à vue. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de par sa nature à court terme.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent généralement les montants à recevoir pour la vente de placements, les souscriptions à recevoir, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir des fiducies de placement, les achats de

placements à payer, les rachats à payer, les distributions à verser et les charges à payer. Ces actifs financiers et passifs financiers sont, par nature, à court terme et sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Une filiale est une entité dont le Fonds détient le contrôle parce qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables sur son investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Le gestionnaire a déterminé que le Fonds est une entité d'investissement et, à ce titre, il comptabilise les filiales, le cas échéant, à la juste valeur. Une coentreprise est une entité établie en vertu d'un accord par lequel le Fonds exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Fonds exerce une influence notable sur les décisions liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement (le Fonds détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de l'entité). Toutes ces entités, le cas échéant, ont été classées comme étant à la JVRN.

Entités structurées non consolidées

Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds peut investir constituent des entités structurées non consolidées, puisque les décisions prises à l'égard de ces titres ne découlent pas d'un droit de vote ou d'un autre droit similaire qu'il pourrait détenir. De façon similaire, les placements dans des instruments titrisés et des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires sont aussi considérés comme des intérêts dans des entités structurées non consolidées.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à générer un revenu à court et à long terme, ainsi qu'une plus-value du capital. Ces fonds peuvent recourir à l'effet de levier d'une manière conforme à leur objectif de placement et aux exigences des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ils financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net du fonds. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, notamment de prêts hypothécaires accordés par des organismes d'épargne et de crédit, des banques de crédit hypothécaire, des banques commerciales et d'autres institutions. Les titres adossés à des créances mobilières sont créés à partir de divers types d'actifs, dont des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur nette du bien foncier et des prêts aux étudiants.

Le Fonds ne fournit ni ne s'est engagé à fournir aucun autre soutien financier important ni autre soutien à ces entités structurées non consolidées autre que ses placements dans ces dernières.

D'autres informations sur les intérêts du Fonds dans des entités structurées non consolidées, le cas échéant, se trouvent à la note 8.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention et l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles le Fonds a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de positions pour lesquelles il n'y a aucun droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation, ou il y a un droit de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque le Fonds n'a pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

Constataion des revenus

Les revenus de dividendes et les distributions provenant des fiducies de placement sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement.

Les revenus d'intérêts provenant des placements portant intérêt sont constatés à l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir présentés à l'état de la situation financière sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt nominaux des placements portant intérêt.

L'intérêt sur les obligations indexées à l'inflation est fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. Le rajustement de la valeur nominale est constaté dans les revenus d'intérêts à l'état du résultat global. Si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance, le Fonds reçoit, en plus des intérêts, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. Les intérêts sont comptabilisés à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation et sont constatés à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global.

Conversion de devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, au cours de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les opérations de placement sont comptabilisés respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) de change réalisés et latents se rapportant à la trésorerie, aux créances et aux dettes, s'il y a lieu, figurent au poste « Gain (perte) de change » à l'état du résultat global.

Prêt de titres

Un Fonds peut s'engager dans des opérations de prêt de titres aux termes d'un contrat conclu avec State Street Bank and Trust Company (l'« agent chargé du prêt de titres »). La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut pas excéder 50 % de sa valeur liquidative. Le Fonds reçoit une garantie dont la valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement constituée d'obligations ou de garanties du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, du gouvernement des États-Unis ou d'un de ses organismes, mais peut aussi comprendre des obligations d'autres gouvernements pourvu que leur notation soit adéquate. De plus, dans le cadre du programme, l'agent chargé du prêt de titres et les parties liées au dépositaire du Fonds indemnisent entièrement ce dernier advenant le défaut d'un emprunteur.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Pour les Fonds participant au programme, la valeur globale des titres prêtés et de la garantie détenue au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, ainsi que l'information sur le revenu du Fonds tiré du prêt de titres sont indiquées à la note 8, le cas échéant.

Les revenus provenant du prêt de titres, le cas échéant, sont inclus dans l'état du résultat global et constatés en résultat lorsqu'ils sont gagnés. La répartition du revenu tiré du prêt de titres est présentée à la note 8, le cas échéant.

Pénalité pour négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion du gestionnaire, imposer une pénalité pour négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds et est constatée à titre de « Pénalité pour négociation à court terme » à l'état du résultat global.

Augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » d'une série, qui figure à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de cette série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire et peut répondre à la définition de fonds commun de placement constitué en fiducie en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). La totalité du revenu net imposable du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés pour chaque année d'imposition sont versées aux porteurs de parts, de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le gestionnaire a donc déterminé, en substance, que le Fonds n'était pas imposable. Il ne comptabilise donc aucun impôt à l'état du résultat global ni ne constate d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus d'investissement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

La répartition du revenu, des dividendes, des gains en capital et du remboursement de capital au titre de distributions se fonde sur les estimations du gestionnaire établies au 31 mars de la période indiquée, le cas échéant, soit la fin de la période intermédiaire du Fonds. Toutefois, la répartition réelle des distributions est déterminée en décembre, soit à la fin de l'année d'imposition du Fonds. Par conséquent, cette répartition réelle du revenu, des dividendes, des gains en capital et du remboursement de capital peut être différente de ces estimations.

Fusion de fonds

Le gestionnaire a utilisé la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des fusions de fonds. Selon cette méthode, un des Fonds est le fonds acquéreur et est appelé « fonds maintenu », et l'autre Fonds visé par la fusion est appelé « fonds abandonné ». Pour déterminer l'acquéreur, le gestionnaire examine des facteurs comme la comparaison de la valeur liquidative relative des fonds et prend en compte certains facteurs comme le maintien des conseillers en placement, des objectifs et pratiques de placement, du type de portefeuille et des frais de gestion et autres charges. Le cas échéant, se reporter à la note 8 pour plus de précisions sur les opérations de fusion de fonds.

4. Jugements et estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers nécessite d'appliquer les méthodes comptables du Fonds avec jugement et de faire des estimations et des hypothèses en ce qui a trait à l'avenir. Les sections suivantes présentent les jugements et les estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire lors de la préparation des états financiers du Fonds.

Jugements comptables :

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts du Fonds sont principalement des résidents canadiens, et les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains, et dans d'autres devises, le cas échéant. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus adéquatement les effets économiques des transactions, de la conjoncture et des événements sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Classement et évaluation du portefeuille de placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu d'évaluer le modèle économique que suit le Fonds pour la gestion de ses instruments financiers. Le gestionnaire est aussi tenu de poser des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'ensemble des actifs et passifs financiers et à la méthode d'évaluation de la performance à la juste valeur. Il estime que la comptabilisation à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour le portefeuille de placements du Fonds. La perception du capital et des intérêts est secondaire au modèle économique du Fonds.

Estimations comptables :

Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, sont revues indépendamment et sont appliquées de façon uniforme d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs du Fonds sont réputées appropriées à la date de présentation de l'information financière.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 3 présente les méthodes utilisées pour établir les estimations ayant servi à déterminer la juste valeur.

5. Parts et transactions sur parts

Les parts rachetables du Fonds sont classées à titre de passifs financiers. Ces parts sont sans valeur nominale et ouvrent droit à des distributions, le cas échéant, et, au moment du rachat, au remboursement d'une tranche proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts. À moins d'indication contraire à la note 8, le Fonds n'a aucune restriction ni condition précise en matière de capital pour les souscriptions et rachats de parts. Les opérations pertinentes liées aux parts rachetables figurent dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Conformément à ses objectifs et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions

reçues dans les titres appropriés, tout en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour répondre aux besoins de rachat. Ces liquidités sont augmentées par des emprunts à court terme ou la vente de placements, le cas échéant.

Les parts rachetables du Fonds sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative par part de la série concernée à toute date d'évaluation. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une série est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série, soit la juste valeur totale de l'actif attribuable à la série moins le passif attribuable à cette série, par le nombre total de parts de la série en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, aux fins de traitement des transactions sur parts. L'actif net est déterminé conformément aux IFRS et peut différer de la valeur liquidative du Fonds. Si tel est le cas, un rapprochement est présenté à la note 8.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges, les revenus, les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement sont attribués proportionnellement à chaque série en fonction de sa valeur liquidative relative. Le gain et la perte de certains contrats de change à terme des séries couvertes est réparti uniquement entre les séries couvertes.

Parts de série FNB

Tout jour de bourse, un courtier ou un courtier de FNB désigné peut passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple intégral d'un nombre prescrit de parts de série FNB du Fonds, de la manière permise par le gestionnaire.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète les parts de série FNB au courtier ou au courtier de FNB désigné au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, dans le cas d'un fonds qui investit une partie de son portefeuille dans des titres T+3; au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une partie de son portefeuille dans des titres T+3, ou dans un délai plus court que peut fixer le gestionnaire en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Pour chaque nombre prescrit de parts de série FNB émises ou rachetées, un courtier ou un courtier de FNB désigné doit remettre ou recevoir un paiement composé :

- d'un panier de titres pertinents et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées;
- d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées;
- selon ce que détermine le gestionnaire, d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts de série FNB peuvent demander le rachat de leurs parts de série FNB contre une somme au comptant ou échanger un nombre de parts de série FNB contre un panier de titres et une somme au comptant. Si le porteur demande le rachat contre une somme au comptant, les parts seront rachetées à un prix de rachat par part de série FNB correspondant au montant le moins élevé entre i) 95 % du cours de clôture des parts de série FNB à la TSX à la date de prise d'effet du rachat, ou ii) la valeur liquidative par part de série FNB à la date de prise d'effet du rachat. Si le porteur demande l'échange d'un nombre de parts de série FNB contre des paniers de titres, le prix d'échange est égal à la valeur liquidative des parts de série FNB à la date d'effet de la demande d'échange; le porteur reçoit alors les paniers de titres et une somme au comptant.

Les porteurs de parts de série FNB qui demandent le rachat de leurs parts avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'ont pas le droit de recevoir la distribution en question.

6. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion courante du Fonds et de ses placements, conformément à l'acte constitutif du Fonds. Il surveille et évalue le rendement du Fonds, lui fournit du personnel de gestion clé, rémunère les services de gestion de portefeuille des conseillers en placement et assure tous les services d'administration requis.

Les frais de gestion de la série FNB comprennent des frais d'administration et d'autres frais d'exploitation, autres que les frais du Fonds.

En contrepartie de ses services, il a droit à des frais qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés quotidiennement aux taux annuels maximaux indiqués à la note 8.

b) Frais d'administration fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation de chaque Fonds, à l'exception du BMO Portefeuille de revenu Ascension, du BMO Portefeuille conservateur Ascension, du BMO Portefeuille équilibré Ascension, du BMO Portefeuille croissance Ascension, du BMO Portefeuille actions de croissance Ascension, du BMO Portefeuille équilibré FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés, du BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables, du BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique, du BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique, du BMO Fonds leadership féminin, du BMO Fonds valeur internationale, du BMO Fonds japonais, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés, du BMO Fonds concentré d'actions mondiales, du BMO Fonds d'obligations mixtes, du BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles, du BMO Fonds américain à petite capitalisation, du BMO Fonds d'actions multi-factorielles, du BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes, du BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines, du BMO Fonds concentré d'actions américaines et du BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (« séries à charges d'exploitation variables »), notamment, les honoraires et frais d'audit et juridiques, la rémunération du dépositaire et de l'agent des transferts, les coûts attribuables aux émissions, aux rachats et aux changements de titres, dont les coûts liés au système de tenue des registres des porteurs de titres, la préparation et la publication des prospectus, des rapports financiers, d'autres types de rapports, et des relevés et autres communications aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation du fonds, les frais de dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « frais d'administration »). En contrepartie, le Fonds paie des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes sont calculés quotidiennement

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la note 8 pour connaître le taux des frais d'administration fixes imputés au Fonds, le cas échéant.

c) Charges du Fonds

Certaines charges d'exploitation (les « charges du Fonds ») sont aussi payées directement par le Fonds et comprennent les frais de préparation et de publication de l'aperçu du Fonds, les frais d'intérêts et autres frais d'emprunt, tous les coûts raisonnables associés à la conformité au Règlement 81-107, y compris la rémunération et les dépenses des membres du comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds et celles de tout conseiller juridique indépendant ou d'autres conseillers employés par le CEI, les coûts des programmes d'orientation et de formation continue des membres du CEI et les coûts et dépenses associés aux réunions du CEI; les taxes et impôts auxquels le Fonds est ou pourrait être assujéti, et les coûts associés à la conformité aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires introduites après le 1^{er} décembre 2007.

Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, choisir de prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration fixes ou certains frais précis du Fonds ou d'une série du Fonds. Cette prise en charge est réexaminée périodiquement par le gestionnaire qui peut y mettre fin à sa discrétion, sans préavis aux porteurs de parts.

d) Frais d'administration variables

Les séries à charges d'exploitation variables assument directement toutes ces charges, notamment les frais d'administration et les charges du Fonds.

e) Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille

Le Fonds peut exécuter des opérations avec BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, ou par l'entremise de celui-ci, dans le cadre d'ententes de courtage standard et aux prix du marché. Les frais sont inclus dans le poste « Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille » à l'état du résultat global. Se reporter à la note 8 pour connaître les frais relatifs aux parties liées imputés au Fonds pendant les périodes closes les 31 mars 2024 et 31 mars 2023, le cas échéant.

f) Mise de fonds initiale

À l'établissement d'un nouveau fonds, le gestionnaire fait une mise de fonds initiale. Selon les politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un

investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8 pour connaître les placements en parts du Fonds que le gestionnaire détenait au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, le cas échéant.

g) Autres opérations avec des parties liées

De temps à autre, le gestionnaire peut conclure, au nom du Fonds, des transactions ou des accords avec ou mettant en cause des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au gestionnaire du Fonds. Il peut s'agir notamment de transactions ou d'accords avec, ou qui mettent en cause, des filiales et des membres du groupe de la Banque de Montréal, BMO Investissements Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Asset Management Corp., BMO Gestion privée de placements inc., BMO Gestion d'actifs inc., BMO Ligne d'action Inc., la Société de fiducie BMO, BMO Capital Markets Corp. ou d'autres fonds d'investissement offerts par la Banque de Montréal, et qui peuvent porter sur l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise ou auprès de filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'autres fonds d'investissement de la Banque de Montréal ou la prestation de services au gestionnaire.

7. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. Dans le tableau relatif à la concentration, les titres sont classés selon la catégorie d'actif, la région géographique et le segment de marché. Le processus de gestion des risques du Fonds décrit les moyens utilisés pour assurer la conformité aux directives en matière de placement.

Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds d'investissement, il peut être indirectement exposé aux risques financiers de ce ou ces fonds sous-jacents, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent. La décision d'acheter ou de vendre un fonds sous-jacent est fondée sur les directives de placement et les positions, plutôt que sur le risque inhérent aux fonds sous-jacents.

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des cours de change. Les placements sur les marchés étrangers sont exposés au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'établissement de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change ou pour s'exposer à des devises. Selon IFRS 7, l'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est une composante du risque de prix et non du risque de change. Toutefois, le gestionnaire surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements du Fonds portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les titres du marché monétaire, les placements à court terme et les débetures) et dans des instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont par nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et

passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent du Fonds sur les obligations contractuelles conclues avec la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le Fonds doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8, s'il y a lieu.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Fonds se trouve principalement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie et dans les autres passifs. Le Fonds investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et cessibles facilement. En outre, il conserve suffisamment de positions en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels une cotation n'a pu être obtenue et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille. Le gestionnaire surveille la proportion de titres non liquides par rapport à la valeur liquidative du Fonds afin de s'assurer que cette proportion ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

8. Information spécifique au Fonds

a) Information sur le Fonds et les séries, et évolution des parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans chacune des séries A, Conseiller, F, D, I, Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, séries O (« série O ») et S, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts.

Série	Date de lancement
Parts de série A	19 avril 2016
Parts de série Conseiller	19 avril 2016
Parts de série F	19 avril 2016
Parts de série D	19 avril 2016
Parts de série I	19 avril 2016
Parts de série O	10 octobre 2019
Parts de série S	10 octobre 2019

Les parts de série A sont offertes sans frais d'acquisition et peuvent être achetées par tous les investisseurs.

Les parts de série Conseiller sont offertes à tous les investisseurs par l'entremise de courtiers inscrits.

Les parts de série F peuvent être achetées par les investisseurs ayant souscrit un programme intégré ou un compte à frais fixes offert par un courtier, aux termes duquel les investisseurs paient au gestionnaire des frais annuels en fonction de la valeur des actifs, plutôt que des commissions sur chaque transaction.

Les parts de série D sont offertes aux investisseurs qui détiennent un compte à courtage réduit. Le courtage réduit donne lieu à des commissions de suivi moindres sur ces parts, ce qui diminue les frais de gestion. Le 28 mars 2022, 96,71 % de la valeur liquidative totale des parts de série D a été échangée contre des parts de série F. À la fermeture des bureaux le 18 septembre 2023, les parts de série D ont été échangées contre des parts de série Conseiller.

Les parts de série I sont offertes uniquement aux investisseurs institutionnels et à d'autres fonds d'investissement, sur décision du gestionnaire à l'occasion et au cas par cas. Ces investisseurs ont conclu une entente avec le gestionnaire. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés au Fonds à l'égard de ces parts dans la mesure où chaque investisseur ou courtier négocie des frais distincts avec le gestionnaire.

Les parts de série O sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une convention de gestion de placements avec BMO Gestion privée de placements inc. ou avec

BMO Nesbitt Burns Inc. et qui ont reçu le consentement préalable du gestionnaire. Aucuns frais d'acquisition ne sont exigés à l'achat de parts de la série O. Les investisseurs paient des frais de gestion de patrimoine directement à Société de fiducie BMO et à BMO Gestion privée de placements inc. ou directement à BMO Nesbitt Burns Inc., selon le cas. Un fonds peut ne payer aucuns frais de gestion sur les parts de série O parce que les porteurs de parts de série O versent directement des frais distincts à leur courtier qui fixe ces frais. Une partie de ces frais est versée au gestionnaire par le courtier.

Les parts de série S sont offertes aux investisseurs qui participent à un compte géré séparément ou à un programme de gestion discrétionnaire par l'entremise d'un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire et uniquement avec son approbation préalable. Les investisseurs versent directement des frais de gestion de patrimoine au courtier.

Le nombre de parts émises et en circulation de chaque série est présenté dans le tableau ci-après.

Périodes closes les (en milliers de parts)	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série A		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	21 848	24 180
Émises	781	1 007
Rachetées durant la période	(2 694)	(1 992)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	19 935	23 195
Parts de série Conseiller		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	1 720	2 053
Émises	87	68
Rachetées durant la période	(228)	(205)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	1 579	1 916
Parts de série F		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	3 369	4 681
Émises	237	504
Rachetées durant la période	(708)	(967)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	2 898	4 218

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Périodes closes les (en milliers de parts)	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série D		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	—	3
Rachetées durant la période	—	(2)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	—	1
Parts de série I		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	1 533	1 777
Émises	53	27
Rachetées durant la période	(253)	(116)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	1 333	1 688
Parts de série O		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	1 079	1 690
Émises	74	58
Rachetées durant la période	(278)	(136)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	875	1 612
Parts de série S		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	2 202	2 809
Émises	212	232
Rachetées durant la période	(340)	(522)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	2 074	2 519

b) Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS de comptabilité.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, se calcule comme suit :

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série A		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	87 607	48 016
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	20 913	23 669
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	4,19	2,03
Parts de série Conseiller		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 974	4 115
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	1 654	1 977
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	4,22	2,08
Parts de série F		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	14 242	10 401
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	3 110	4 541
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	4,58	2,29
Parts de série D		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	5
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	—	2
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	—	2,71

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Périodes closes les	31 mars 2024	31 mars 2023
Parts de série I		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 648	3 940
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	1 442	1 736
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	4,61	2,27
Parts de série O		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 573	2 926
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	989	1 634
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	3,61	1,79
Parts de série S		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 664	4 762
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	2 132	2 662
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	3,60	1,79

d) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée le 15 décembre 2023, les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales s'établissaient comme suit :

Total des pertes en capital	Total des pertes autres qu'en capital	Pertes autres qu'en capital échéant en		
		2029	2030	2031 et par la suite
60 904	4 664	—	—	4 664

e) Opérations avec des parties liées

Frais de gestion et frais d'administration

Le gestionnaire touche des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximaux présentés dans le tableau ci-après :

Série	Frais de gestion (%)
Parts de série A	1,600
Parts de série Conseiller	1,600
Parts de série F	0,600
Parts de série D	0,850
Parts de série I	*
Parts de série O	0,150
Parts de série S	0,300

* Négociés et payés directement par chaque investisseur de la série I au gestionnaire.

Les frais de gestion à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'établissaient à 691 \$ au 31 mars 2024 (599 \$ au 30 septembre 2023).

Frais d'administration variables

Les frais à payer aux parties liées pour les frais d'administration variables sont les suivants :

	31 mars 2024 (\$)	31 mars 2023 (\$)
Frais d'administration variables	31	34

Aucuns frais d'administration variables n'étaient à payer au gestionnaire au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023.

Charges

Le gestionnaire paie les frais d'administration et les charges d'exploitation liés aux parts de série I.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (excluant les coûts de transactions) versées sur les opérations sur titres et les sommes versées à des parties liées du gestionnaire relativement à des services de courtage offerts au Fonds pour les périodes considérées sont les suivantes :

Périodes closes les	31 mars 2024 (\$)	31 mars 2023 (\$)
Total des commissions de courtage versées	39	55
Total des commissions de courtage versées à des parties liées	—	—

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Selon ce qui a pu raisonnablement être établi, aucun montant au titre des accords de paiement indirect n'a été versé ou n'était dû aux courtiers par le Fonds pour les périodes considérées.

Parts détenues par le gestionnaire

Le gestionnaire détenait les parts suivantes du Fonds :

Au 31 mars 2024

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Parts de série I	12	0
Parts de série O	12	0
Parts de série S	8	0

Au 30 sept. 2023

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Parts de série I	12	0
Parts de série O	100	1
Parts de série S	8	0

Placements détenus par des membres du groupe

Au 31 mars 2024, 4,2 % (4,5 % au 30 septembre 2023) de l'actif net était détenu par des membres du groupe du Fonds.

f) Risques liés aux instruments financiers

Le Fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille mondialement diversifié d'émetteurs qui exclut les placements dans des émetteurs ayant pour activités principales la valorisation des combustibles fossiles et les infrastructures liées à ceux-ci.

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds n'a eu lieu au cours de la période.

Risque de change

L'exposition du Fonds au risque de change est résumée dans les tableaux ci-après. Les montants présentés sont fonction de la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 mars 2024

Devise	Trésorerie et autres créances et dettes courantes (\$)	Placements (monétaires et non monétaires) (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Position nette en devises (\$)	% de l'actif net
Dollar australien	—	12 263	—	12 263	2,2
Couronne danoise	60	8 330	—	8 390	1,5
Euro	3 885	68 839	—	72 724	12,8
Rupiah indonésienne	224	8 485	—	8 709	1,5
Yen	109	30 696	—	30 805	5,4
Livre sterling	170	11 481	—	11 651	2,0
Franc suisse	(3 540)	3 584	—	44	0,0
Dollar américain	318	422 920	—	423 238	74,4
Total	1 226	566 598	—	567 824	99,8

Au 30 sept. 2023

Devise	Trésorerie et autres créances et dettes courantes (\$)	Placements (monétaires et non monétaires) (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Position nette en devises (\$)	% de l'actif net
Dollar australien	95	11 732	—	11 827	2,4
Couronne danoise	60	7 144	—	7 204	1,5
Euro	241	60 161	—	60 402	12,2
Yen	93	29 136	—	29 229	5,9
Livre sterling	—	12 807	—	12 807	2,6
Franc suisse	30	—	—	30	0,0
Dollar américain	267	367 565	—	367 832	74,1
Total	786	488 545	—	489 331	98,7

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait pu diminuer ou augmenter, le cas échéant, d'environ 28 391 \$ (24 467 \$ au 30 septembre 2023). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, le Fonds était peu exposé au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de marché

Le Fonds est très exposé à l'autre risque de marché du fait de ses placements. Selon la corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement de son indice de référence, si l'indice MSCI Monde (CAD) avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 64 193 \$ (55 198 \$ au 30 septembre 2023). La corrélation historique n'est pas représentative de la corrélation future. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

Risque de crédit

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, le Fonds était peu exposé au risque de crédit.

Prêt de titres

Une partie de l'actif du Fonds était consacrée à des opérations de prêt de titres au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, comme suit :

	Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie de prêt (\$)
31 mars 2024	8 212	9 675
30 sept. 2023	9 186	10 834

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et le revenu tiré de ces opérations pour les périodes closes le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023 :

Périodes closes les	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	11	100,0	—	—
Retenues d'impôts	—	—	—	—
	11	100,0	—	—
Paiement aux agents chargés du prêt de titres	3	25,0	—	—
Revenu net tiré du prêt de titres	8	75,0	—	—

Risque de concentration

Le risque de concentration du Fonds est résumé dans le tableau ci-après.

Aux	31 mars 2024	30 sept. 2023
Actions		
Australie	2,2 %	2,4 %
Brésil	2,3 %	2,3 %
Canada	— %	1,9 %
Danemark	1,5 %	1,4 %
France	3,3 %	3,1 %
Allemagne	0,8 %	1,8 %
Inde	1,2 %	2,9 %
Indonésie	1,5 %	— %
Irlande	4,1 %	4,2 %
Japon	5,4 %	5,9 %
Pays-Bas	2,2 %	1,5 %
Suisse	2,3 %	1,6 %
Taiwan	2,7 %	2,2 %
Royaume-Uni	2,0 %	2,6 %
États-Unis	68,1 %	66,6 %
Autres actifs, moins les passifs	0,4 %	(0,4) %
	100,0 %	100,0 %

g) Hiérarchie des justes valeurs

Le Fonds classe ses instruments financiers en trois niveaux fondés sur les données utilisées pour les évaluer. Les titres de niveau 1 sont évalués selon les prix cotés sur les marchés actifs pour des titres identiques. Les titres de niveau 2 sont évalués selon les données observables importantes sur le marché, comme les prix cotés de titres similaires et les prix cotés sur les marchés non actifs, ou selon les données observables entrant dans les modèles. Les titres de niveau 3 sont évalués selon des données non observables importantes, fondées sur des hypothèses établies par le gestionnaire en fonction de ce que les intervenants du marché pourraient raisonnablement utiliser dans le cadre de l'évaluation des titres. Les tableaux ci-après fournissent l'information pertinente.

Au 31 mars 2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	400 427	166 171	—	566 598

Au 30 sept. 2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	351 388	146 663	—	498 051

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2024

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux durant les périodes.

BMO Investissements Inc.
First Canadian Place, 43rd Floor
100 King Street West
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Auditeur indépendant
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower
18 York Street, Suite 2500
Toronto (Ontario) M5J 0B2

www.bmo.com/fonds et www.bmo.com/gma/ca

Pour tout complément de renseignements, veuillez nous appeler au :

- 1 800 665-7700 (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une succursale BMO Banque de Montréal ou des Services bancaires en ligne de BMO);
- 1 800 304-7151 ou nous envoyer un courriel à servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une maison de courtage de plein exercice ou d'un courtier à escompte).

Les Fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., société de services financiers et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

^{MD/MC} Marques de commerce déposées/marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.